

FORMULE ESSENTIELLE (Version juin 2023)

LES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Honoraires hospitaliers - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	220 % BRSS	220 % BRSS	400 % BRSS
Honoraires hospitaliers ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	200 % BRSS	200 % BRSS	400 % BRSS
Frais de séjour (hors chambre particulière)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (et frais de TV, internet, téléphone, journaux, facturés par l'établissement au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation)	-	80 €	100 €	150 €
HOSPITALISATION en psychiatrie ou en établissements non conventionnés⁽²⁾				
Honoraires hospitaliers	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Frais de séjour	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SOINS COURANTS⁽¹⁾⁽³⁾				
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	100 % BRSS	170 % BRSS	200 % BRSS
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Accompagnement psychologique pris en charge par l'AMO ⁽¹⁴⁾	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Honoraires paramédicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux)	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Transport	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Analyses et examens de laboratoire	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Médicaments prescrits remboursés par l'AMO	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Matériel médical (autre qu' aides auditives) ⁽⁴⁾	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
DENTAIRE				
Remboursé par l'AMO⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁸⁾				
Soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, inlay-onlay)	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Orthodontie	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Prothèses dentaires et soins prothétiques à prise en charge libre	100 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS	400 % BRSS
Soins et prothèses dentaires 100 % santé^{**(9)}	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
OPTIQUE⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Lentilles prises en charge ou non par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	100 % BRSS	50 €	100 €	150 €
Lunettes à prise en charge libre hors réseau Partenaire MMA Santé^{*(5)}				
- Lunettes verres simples	100 % BRSS	100 €	150 €	250 €
- Lunettes verres complexes	100 % BRSS	200 €	250 €	350 €
Lunettes à prise en charge libre dans le réseau Partenaire MMA Santé^{*(5)}				
- Lunettes verres simples	100 % BRSS	100 €	150 €	250 €
- Lunettes verres complexes	100 % BRSS	200 €	250 €	350 €
- Lunettes verres simples avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	200 €	300 €	350 €
- Lunettes verres complexes avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	300 €	350 €	450 €
Équipements 100 % santé^{**} (dont Offreclair)⁽¹³⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
AIDES AUDITIVES⁽¹⁾⁽¹⁰⁾				
Équipements à prise en charge libre ⁽¹¹⁾	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Équipements 100 % santé^{**} à partir du 1^{er} janvier 2021⁽¹²⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
PRÉVENTION				
Prévention (prise en charge d'actes de prévention)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €	50 €
SERVICES (sauf clause particulière de refus)				
Tiers Payant, Télétransmission	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Accès aux services GPS Santé au 09 69 39 60 65 (appel non surtaxé)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance et accompagnement maladie grave	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

LES GARANTIES ⁽⁸⁾	Renfort Santé+ ⁽¹⁵⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Honoraires hospitaliers - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS
Chambre particulière en psychiatrie (par journée d'hospitalisation, limité à 30 jours par an)	-	50 €	50 €	50 €
Honoraires médicaux - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS
Soins alternatifs (par année d'assurance et par bénéficiaire)	4 séances de 15 € max	4 séances de 15 € max	4 séances de 15 € max	4 séances de 15 € max
Pack prévention (par année d'assurance et par bénéficiaire)	80 €	80 €	80 €	80 €

LES GARANTIES ⁽⁸⁾	Renfort Optique-Dentaire ⁽¹⁵⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Lentilles prises en charge ou non par l'AMO	50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
Equipement Optique à prise en charge libre				
- Lunettes verres simples	50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
- Lunettes verres complexes	200 €	+ 75 €	+ 75 €	+ 75 €
Prothèses dentaires et soins prothétiques à prise en charge libre remboursés par L'AMO	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS
Soins dentaires, prothèses dentaires, implants, orthodontie, Parodontologie non remboursés par l'AMO	100 €	100 €	100 €	100 €

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale/**AMO** : Assurance Maladie Obligatoire/**PLV** : Prix Limites de Vente/**SMR** : Service Médical Rendu

* Santéclair - SA au capital de 3 834 029 € immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

** Tels que définis réglementairement.

- (1) Toutes les prestations complètent le remboursement de l'AMO dès lors que **vous** en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du **parcours de soins coordonnés**. Ils comprennent les prestations de l'AMO.
- (2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité sociale et au forfait journalier hospitalier pour les frais engagés dans un établissement non conventionné ou en cas d'**hospitalisation** psychiatrique.
- (3) Sous déduction de la **participation forfaitaire**, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité sociale. Votre contrat ne rembourse pas en cas de non-respect du **parcours de soins coordonnés**, les dépassements d'honoraires autorisés pour les médecins et la baisse de remboursement de la Sécurité sociale.
- (4) Des plafonds évolutifs s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.
- (5) La garantie s'applique aux frais exposés pour un équipement donné, par période de **2 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement sauf exceptions décrites dans les présentes **Conditions générales**. La prise en charge d'une monture au sein d'un équipement est limitée à **100 €** pour les niveaux 1, 2 et 3 et à **150 €** pour le niveau 4 (remboursement de l'AMO inclus). Les termes « simples » et « complexes » sont définis aux présentes **Conditions générales**.
- (6) Le taux de remboursement est majoré de 20 % de la BRSS pour les honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des **Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée** lorsque la garantie prévoit un remboursement supérieur à 100 % de la BRSS. Il n'y a pas de majoration pour le niveau 4.
- (7) Les bonus s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.
- (8) Des **délais d'attente** s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.
- (9) Selon le service rendu et les caractéristiques esthétiques, la garantie complète le remboursement de l'AMO à hauteur maximum des **Honoraires Limites de Facturation** applicables.
- (10) La garantie s'applique aux frais d'**aides auditives** par oreille, par période de **4 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement.
- (11) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur du montant indiqué et dans la limite du plafond imposé par la réglementation (**1 700 €** par oreille, remboursement de l'AMO inclus). Cette limite ne s'applique pas au niveau 4.
- (12) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur des frais engagés, plafonnés aux **PLV** réglementés.
- (13) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur des frais engagés, plafonnés aux **PLV** réglementés, par période de **2 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement sauf exceptions décrites dans les présentes **Conditions générales**.
- (14) Séances d'accompagnement psychologique dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficiaire. Elles doivent être réalisées par un psychologue conventionné par l'Assurance Maladie, sur orientation d'un médecin.
- (15) Les renforts permettent de compléter le remboursement des garanties de votre formule dans la limite des frais engagés.

FORMULE SENIOR (Version juin 2023)

LES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Honoraires hospitaliers - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	220 % BRSS	220 % BRSS	400 % BRSS
Honoraires hospitaliers ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	200 % BRSS	200 % BRSS	400 % BRSS
Frais de séjour (hors chambre particulière)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (et frais de TV, internet, téléphone, journaux, facturés par l'établissement au titre de l'hospitalisation, par journée d'hospitalisation)	-	80 €	100 €	150 €
Lit d'accompagnant (par journée d'hospitalisation, limité à 15 jours par an)	-	20 €	30 €	40 €
HOSPITALISATION en psychiatrie ou en établissements non conventionnés⁽²⁾				
Honoraires hospitaliers	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Frais de séjour	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SOINS COURANTS⁽¹⁾⁽³⁾				
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	100 % BRSS	170 % BRSS	200 % BRSS
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Accompagnement psychologique pris en charge par l'AMO ⁽¹⁵⁾	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Honoraires paramédicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux)	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Transport	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Analyses et examens de laboratoire	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Médicaments prescrits remboursés par l'AMO	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Médicaments prescrit non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €	50 €
Automédication (par année d'assurance et par bénéficiaire) ⁽¹²⁾	50 €	50 €	50 €	50 €
Soins de pédicure-podologie non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €	50 €
Soins alternatifs (par année d'assurance et par bénéficiaire)	4 séances de 25 € max			
Matériel médical (autre qu' aides auditives) ⁽⁴⁾	125 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS
Cures remboursées par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	-	100 €	200 €	300 €
DENTAIRE				
Remboursé par l'AMO⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁸⁾				
Soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, inlay-onlay)	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Prothèses dentaires et soins prothétique à prise en charge libre	100 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS	400 % BRSS
Soins et prothèses dentaires 100 % santé^{** (9)}	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Non remboursé par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)⁽⁸⁾				
Soins dentaires, prothèses dentaires, implants, orthodontie, parodontologie	-	100 €	150 €	250 €
Soins dentaires, prothèses dentaires, implants, orthodontie, parodontologie avec Bonus Conso responsable ⁽⁷⁾	-	200 €	300 €	500 €
OPTIQUE⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Lentilles prise en charge ou non par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	40 €	60 €	120 €	180 €
Lunettes à prise en charge libre hors réseau Partenaire MMA Santé^{*(5)}				
- Lunettes verres simples	50 €	100 €	150 €	250 €
- Lunettes verres complexes	200 €	200 €	250 €	350 €
Lunettes à prise en charge libre dans le réseau Partenaire MMA Santé^{*(5)}				
- Lunettes verres simples	50 €	100 €	150 €	250 €
- Lunettes verres complexes	200 €	200 €	250 €	350 €
- Lunettes verres simples avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	200 €	300 €	400 €
- Lunettes verres complexes avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	300 €	400 €	550 €
Équipements 100 % santé^{** (d'ont Offreclair)}⁽¹⁴⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels

LES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
AIDES AUDITIVES ⁽¹⁾⁽¹⁰⁾				
Équipements à prise en charge libre ⁽¹¹⁾	125 % BRSS	250 % BRSS	300 % BRSS	350 % BRSS
Équipements 100 % santé** à partir du 1^{er} janvier 2021⁽¹³⁾	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
PRÉVENTION				
Prévention (prise en charge d'actes de prévention)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Vaccins prescrits non remboursés par l'AMO (par année d'assurance et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €	50 €
Certificats médicaux : voyages, sport (par année d'assurance et par bénéficiaire)	50 €	50 €	50 €	50 €
SERVICES (sauf clause particulière de refus)				
Tiers Payant, Télétransmission	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Accès aux services GPS Santé au 09 69 39 60 65 (appel non surtaxé)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance et accompagnement maladie grave	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

LES GARANTIES ⁽⁸⁾	Renfort Santé+ ⁽¹⁶⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Honoraires hospitaliers - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS
Chambre particulière en psychiatrie (par journée d'hospitalisation, limité à 30 jours par an)	-	50 €	50 €	50 €
Honoraires médicaux - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS	+ 30% BRSS
Soins alternatifs (par année d'assurance et par bénéficiaire)	+15 € max/ séance	+15 € max/ séance	+15 € max/ séance	+15 € max/ séance
Pack prévention (par année d'assurance et par bénéficiaire)	80 €	80 €	80 €	80 €

LES GARANTIES ⁽⁸⁾	Renfort Optique-Dentaire ⁽¹⁶⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Lentilles prises en charge ou non par l'AMO	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
Équipement Optique à prise en charge libre				
- Lunettes verres simples	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €	+ 50 €
- Lunettes verres complexes	+ 75 €	+ 75 €	+ 75 €	+ 75 €
Prothèses dentaires et soins prothétiques à prise en charge libre remboursés par L'AMO	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS	+ 50% BRSS
Soins dentaires, prothèses dentaires, implants, orthodontie, Parodontologie non remboursés par l'AMO	100 €	+ 100 €	+ 100 €	+ 100 €

BRSS : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale/AMO : Assurance Maladie Obligatoire/PLV : Prix Limites de Vente/SMR : Service Médical Rendu

* Santéclair - SA au capital de 3 834 029 € immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

** Tels que définis règlementairement.

(1) Toutes les prestations complètent le remboursement de l'AMO dès lors que **vous** en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du **parcours de soins coordonnés**. Ils comprennent les prestations de l'AMO.

(2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité sociale et au forfait journalier hospitalier pour les frais engagés dans un établissement non conventionné ou en cas d'**hospitalisation** psychiatrique.

(3) Sous déduction de la **participation forfaitaire**, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité sociale. Votre contrat ne rembourse pas en cas de non-respect du **parcours de soins coordonnés**, les dépassements d'honoraires autorisés pour les médecins et la baisse de remboursement de la Sécurité sociale.

(4) Des plafonds évolutifs s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.

(5) La garantie s'applique aux frais exposés pour un équipement donné, par période de **2 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement sauf exceptions décrites dans les présentes **Conditions générales**. La prise en charge d'une monture au sein d'un équipement est limitée à **100 €** pour les niveaux 1, 2 et 3 et à **150 €** pour le niveau 4 (remboursement de l'AMO inclus). Les termes « simples » et « complexes » sont définis aux présentes **Conditions générales**.

(6) Le taux de remboursement est majoré de 20 % de la BRSS pour les honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des **Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée** lorsque la garantie prévoit un remboursement supérieur à 100 % de la BRSS. Il n'y a pas de majoration pour le niveau 4.

(7) Les bonus s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.

(8) Des **délais d'attente** s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes **Conditions générales**.

(9) Selon le service rendu et les caractéristiques esthétiques, la garantie complète le remboursement de l'AMO à hauteur maximum des **Honoraires Limites de Facturation** applicables.

(10) La garantie s'applique aux frais d'**aides auditives** par oreille, par période de **4 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement.

(11) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur du montant indiqué et dans la limite du plafond imposé par la réglementation (**1 700 €** par oreille, remboursement de l'AMO inclus). Cette limite ne s'applique pas au niveau 4.

(12) Médicaments délivrés en pharmacie dont la liste complète est disponible dans votre Espace Client sur www.mma.fr et auprès de votre agent général.

(13) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur des frais engagés, plafonnés aux **PLV** réglementés.

(14) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur des frais engagés, plafonnés aux **PLV** réglementés, par période de 2 ans à compter de la date d'acquisition du dernier équipement sauf exceptions décrites dans les présentes **Conditions générales**.

(15) Séances d'accompagnement psychologique dans la limite de 8 séances par année civile et par bénéficiaire. Elles doivent être réalisées par un psychologue conventionné par l'Assurance Maladie, sur orientation d'un médecin.

(16) Les renforts permettent de compléter le remboursement des garanties de votre formule dans la limite des frais engagés.



Assurance Santé MMA CG 379

FORMULE VITALE

(version du 01/01/2022)

LES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
HOSPITALISATION médicale, chirurgicale ou maternité en établissements conventionnés⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Honoraires hospitaliers - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	175 % BRSS	100 % BRSS	145 % BRSS	195 % BRSS
Honoraires hospitaliers ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	175 % BRSS	100 % BRSS	125 % BRSS	175 % BRSS
Honoraires avec bonus Fidélité (acquis après 3 ans chez MMA) ^{(6) (7)}	200 % BRSS	125 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Frais de séjour (hors chambre particulière)	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière (par journée d'hospitalisation)	60 €	-	40 €	60 €
Lit d'accompagnant (par journée d'hospitalisation, limité à 15 jours par an)	25 €	-	15 €	25 €
HOSPITALISATION en psychiatrie ou en établissements non conventionnés				
Honoraires hospitaliers	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Frais de séjour	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
SOINS COURANTS⁽¹⁾⁽³⁾				
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) - Praticien adhérent OPTAM/OPTAM CO	-	100 % BRSS	145 % BRSS	170 % BRSS
Honoraires médicaux (médecins généralistes et spécialistes, radiologie) ⁽⁶⁾ - Praticien non adhérent OPTAM/OPTAM CO	-	100 % BRSS	125 % BRSS	150 % BRSS
Honoraires paramédicaux (kinésithérapeutes, infirmiers, auxiliaires médicaux)	-	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Transport	-	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Analyses et examens de laboratoire	-	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Médicaments à SMR important ou majeur prescrits remboursés par l'AMO	-	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Matériel médical (autre qu'aides auditives) ⁽³⁾⁽⁴⁾	-	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS
DENTAIRE				
Remboursé par l'AMO⁽¹⁾⁽⁴⁾⁽⁸⁾				
Soins dentaires (soins conservateurs et chirurgicaux, inlay-onlay)	-	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Orthodontie	-	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Prothèses dentaires à prise en charge libre (couronnes et bridges céramo-métalliques, inlay-core, autres prothèses dentaires)	-	100 % BRSS	125 % BRSS	175 % BRSS
Prothèses dentaires à prise en charge libre (couronnes et bridges céramo-métalliques, inlay-core) avec le bonus Fidélité (acquis après 3 ans chez MMA) ⁽⁷⁾	-	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS
Soins et prothèses dentaires 100 % santé**⁽⁹⁾ à partir du 1 ^{er} janvier 2020	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Non remboursé par l'AMO⁽⁸⁾				
Dentaire non remboursé (hors implants) (par année d'assurance)	-	-	-	150 €
Implants dentaires (par année d'assurance)	-	-	-	400 €
OPTIQUE (par bénéficiaire)⁽¹⁾⁽⁸⁾				
Lentilles (par année d'assurance et par bénéficiaire)	-	100 % BRSS	50 €	100 €
Lunettes à prise en charge libre hors réseau Partenaire MMA Santé*⁽⁵⁾				
- Lunettes enfants avec verres simples	-	100 % BRSS	50 €	100 €
- Lunettes enfants avec verres complexes	-	100 % BRSS	200 €	300 €
- Lunettes adultes avec verres simples	-	100 % BRSS	100 €	150 €
- Lunettes adultes avec verres complexes	-	100 % BRSS	200 €	300 €
Lunettes à prise en charge libre dans le réseau Partenaire MMA Santé*⁽⁵⁾				
- Lunettes enfants avec verres simples	-	100 % BRSS	70 €	120 €
- Lunettes enfants avec verres complexes	-	100 % BRSS	200 €	300 €
- Lunettes adultes avec verres simples	-	100 % BRSS	100 €	150 €
- Lunettes adultes avec verres simples avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	100 % BRSS	200 €	250 €
- Lunettes adultes avec verres complexes	-	100 % BRSS	200 €	300 €
- Lunettes adultes avec verres complexes avec Bonus Conso Responsable ⁽⁷⁾	-	100 % BRSS	300 €	400 €
Équipements 100 % santé** (dont Offreclair)⁽⁵⁾⁽¹²⁾ à partir du 1 ^{er} janvier 2020	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels

LES GARANTIES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
AIDES AUDITIVES⁽¹⁾⁽¹⁰⁾				
Équipements à prise en charge libre ⁽¹¹⁾	-	100 % BRSS	100 % BRSS	150 % BRSS
Équipements 100 % santé ^{**} (12) à partir du 1 ^{er} janvier 2021	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
PRÉVENTION				
Prévention (prise en charge d'actes de prévention)	-	Inclus	Inclus	Inclus
SERVICES (sauf clause particulière de refus)				
Tiers Payant, Télétransmission	-	Inclus	Inclus	Inclus
Accès aux services GPS Santé au 09 69 39 60 65 (appel non surtaxé)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance et accompagnement maladie grave	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

BRSS: Base de Remboursement de la Sécurité Sociale / **AMO**: Assurance Maladie Obligatoire / **PLV**: Prix Limites de Vente / **SMR**: Service Médical Rendu.

* Partenaire Santéclair - SA au capital de 3 834 029 € immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 428 704 977.

** Tels que définis réglementairement.

- (1) Toutes les prestations complètent le remboursement de l'AMO dès lors que vous en aurez bénéficié, dans la limite des dépenses engagées. Les taux indiqués s'entendent dans le cadre du parcours de soins coordonnés. Ils comprennent les prestations de l'AMO.
- (2) Nos remboursements sont limités au tarif retenu par la Sécurité sociale et au forfait journalier hospitalier pour les frais engagés dans un établissement non conventionné ou en cas d'hospitalisation psychiatrique.
- (3) Sous déduction de la participation forfaitaire, des franchises et autres retenues opérées par la Sécurité sociale. Votre contrat ne rembourse pas en cas de non-respect du parcours de soins, les dépassements d'honoraires autorisés pour les médecins et la baisse de remboursement de la Sécurité sociale.
- (4) Des plafonds évolutifs s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes Conditions générales.
- (5) La garantie s'applique aux frais exposés pour un équipement donné, par période de **2 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement sauf exceptions décrites dans les Conditions générales et sauf niveau 1. La prise en charge d'une monture au sein d'un équipement est limitée à **100 €** (remboursement de l'AMO inclus). Les termes « simples » et « complexes » sont définis dans les présentes Conditions générales.
- (6) Les taux de remboursement sont majorés de 20 % de la BRSS pour les honoraires des médecins ayant adhéré à l'un des Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée, sur les niveaux 2, 3 et 4 en Hospitalisation et sur les niveaux 3 et 4 en Soins Courants lorsque la garantie prévoit un remboursement supérieur à 100 % BRSS.
- (7) Les bonus s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes Conditions générales.
- (8) Des délais d'attente s'appliquent selon les dispositions décrites dans les présentes Conditions générales.
- (9) Selon le service rendu et les caractéristiques esthétiques, la garantie complète le remboursement de l'AMO à hauteur maximum des honoraires limites de facturation applicables.
- (10) La garantie s'applique aux frais d'aides auditives par oreille, par période de **4 ans** à compter de la date d'acquisition du dernier équipement.
- (11) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur du montant indiqué et dans la limite du plafond imposé par la réglementation (**1 700 €** par oreille, remboursement de l'AMO inclus).
- (12) MMA complète le remboursement de l'AMO à hauteur des frais engagés, plafonnés aux PLV réglementés.